



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2017 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. E. Bardeau. C. Hamel. M. Lepaisant. V.H. Desous. J.P. Crozet. E. Huet
JM. Tréhet. E. Legoux. C. Grelé.
S. Boire. M. Lebon. F. Deterpigny. A.P. Dupont. P. Carré. M. Barbenchon. N. Drieu
R. Charlemaine. V. Gicquel-Auzannet. I. Guého. E. Aubert

Excusés : C. Asse. H. Larose. S. Gout. B. Jules-Gautier. V. Tréhet.

Absent : J.M. Eude

Invité : C. Hoarau

- Procurations :
Christian Asse donne pouvoir à Yves Deshayes
Hélène Larose donne pouvoir à Eric Legoux
Christian Grelé donne pouvoir à Nathalie Drieu
Sylvestre Gout donne pouvoir à Sandrine Boire
Béatrice Jules-Gautier donne pouvoir à Edith Aubert
- Désignation du secrétaire de séance :
Sandrine Boire est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour :
Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Approbation du Procès verbal de la séance du 7 février 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Michel Lepaisant

I – ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION DE DEPOT OBJETS SACRES

Suite aux travaux de l'Eglise Saint Michel, la Ville de Pont l'Evêque a souhaité qu'un inventaire des objets culturels des églises Saint Michel et Saint Melaine soit réalisé.

Cet inventaire a été effectué le 10 juin 2015 par l'association Patrimoine Culturel et Art Sacré dans le Calvados.

Suite à ce constat, le service patrimoine du Conseil Départemental du Calvados sollicite que des objets culturels de l'Eglise Saint Michel soient déposés à la Conservation Départementale d'Art Sacré à Bayeux afin d'être conservés dans de bonnes conditions.

Priscilla CARRE demande la liste des objets de culte qui seront conservés.

Yves DESHAYES indique qu'il s'agit notamment de chapes et chasubles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE les termes de la convention de dépôt révocable à la conservation départementale d'Art Sacré à Bayeux
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DES ARCHIVES

Suite à un diagnostic des archives de la Mairie et à une première intervention en 2016 d'un archiviste du Centre de Gestion, Yves DESHAYES indique qu'il est nécessaire de continuer cette prestation en 2017.

Pour cela, il convient d'adhérer de nouveau au service archives du Centre de Gestion du Calvados afin de définir les modalités d'intervention de ce service.

Le service archives s'engage à assurer, pour la collectivité, les missions suivantes :

- Traitement des archives intermédiaires et historiques (tri, éliminations, classement, conditionnement, inventaire)
- Préparation des éliminations
- Rédaction d'une procédure d'archivage
- Conseil auprès des agents de la collectivité
- Organisation des locaux d'archivage

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE les termes de la convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion du Calvados
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

DELEGATION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2014-17-03 du 17 avril 2014 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la nécessité de revoir la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE D'ATTRIBUER au maire la délégation portant sur la conclusion, la révision et le renouvellement des conventions avec les différents partenaires de la collectivité ainsi que leurs avenants, dans la limite prévue par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

II – FINANCES

Monsieur le Maire remercie Monsieur Charles HOARAU de sa présence pour la validation des comptes auprès du conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - AMENAGEMENT DE CENTRE BOURG COUR DE BROSSARD – AMENAGEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE RELIANT LA VILLE AUX ESPACES NATURELS

Yves DESHAYES expose aux membres du Conseil Municipal que la ville de Pont l'Evêque peut bénéficier, dans le cadre du contrat de territoire avec le Département, d'aides à l'investissement sur des projets à réaliser en 2017.

Il propose d'intégrer dans ce contrat de territoire les actions suivantes :

- ✓ Aménagement du centre bourg cour de Brossard
- ✓ Aménagement d'un réseau cyclable reliant la Ville aux espaces naturels

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis sur les propositions de programmes présentés
- SOLLICITE de la part du Département du Calvados leur inscription au titre du contrat de territoire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Priscilla CARRE demande à quelle date commenceront les travaux.

Yves DESHAYES précise que ceux-ci démarreront fin du mois de mars.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre de l'aménagement de voies douces cyclables reliant la Ville au centre de loisirs, **Yves DESHAYES** indique que ce dossier peut bénéficier d'une dotation au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, dans le cadre du contrat de ruralité, attribué par l'Etat.

Cette liaison d'accès au lac à travers la vallée s'intègre dans un vaste maillage de boucle cyclable locale permettant à terme des liaisons entre la voie verte (ex SNCF), la gare, le centre-ville par les Hunières et le Bras d'or, et le Centre de Loisirs. Ce réseau reliera également le plan départemental Vélo traversant notre ville.

La première tranche des travaux 2016 a permis le franchissement des cours d'eau et l'ouverture aux piétons. Le nouveau programme étalé sur deux années, du fait des travaux d'élargissement de l'autoroute, permettra un accès aux cycles en réalisant une structure adaptée de 3 mètres de largeur sur 1560 mètres linéaires.

Ce projet pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat à hauteur de 25 % des dépenses HT.
Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 128 000 € HT.

Son plan de financement serait le suivant :

• Subvention du Département contrat de territoire (35%)	44 800 €
• Dotation de l'Etat contrat de ruralité (FSIPL) (25%)	32 000 €
• Région (20%)	25 600 €
• Ville (20%)	25 600 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de boucle cyclable et son plan de financement tel que présenté
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL auprès de l'Etat au taux maximum
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Yves DESHAYES présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2016 concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian –

Service de Restauration).

Arrivée de Mme Anne-Pamy DUPONT

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2016.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le compte administratif 2016 de la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie - Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE EAU POTABLE

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2016 en ce qui concerne le service Eau Potable.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président, afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2016.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Service Eau Potable

Arrivée de Christian Grelé.

COMPTE DE GESTION 2016 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Charles HOARAU indique que les comptes administratifs et les comptes de gestion sont identiques.

Vu les budgets 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2016 et pour chacun des budgets énumérés ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE EAU POTABLE

Charles HOARAU indique que le compte administratif 2016 et que le compte de gestion sont identiques.

Vu le budget 2016 du Service Eau Potable et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2016 pour le service d'eau potable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016- VILLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 de la Ville dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES VILLE						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2016			
Investissement	2 049 065,98 €	1 406 605,79 €	642 460,19 €			
Fonctionnement	4 267 349,21 €	3 504 162,27 €	763 186,94 €			
			1 405 647,13 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement	Résultats 2016	Résultat cumulé au 31.12.2016	Report 2017	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-445 639,07		642 460,19	196 821,12	63 780,00	260 601,12
Fonctionnement	1 366 087,72	-445 639,07	763 186,94	1 683 635,59		1 683 635,59
			1 405 647,13	1 880 456,71		1 944 236,71
Reprise Résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en recettes de fonctionnement (002)			1 683 635,59		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un excédent cumulé de la section d'investissement, après report, de 260 601.12 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1 683 635.59 €,

- DECIDE d'affecter 1 683 635.59 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » - section de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS - IMMEUBLE RUE EUGENE PIAN

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Eugène Pian dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA IMMEUBLE E. PIAN

	Recettes	Dépenses	Résultats 2016			
Investissement	12 528,97 €	22 430,29 €	-9 901,32 €			
Fonctionnement	39 485,39 €	27 928,48 €	11 556,91 €			
			1 655,59 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement	Résultats 2016	Résultat cumulé au 31.12.2016	Report 2017	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-91 263,01		-9 901,32	-101 164,33		-101 164,33
Fonctionnement	8 983,22	-8 983,22	11 556,91	11 556,91		11 556,91
	-82 279,79		1 655,59	-89 607,42		-89 607,42
reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			11 556,91		
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 101 164.33 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 11 556.91 €,

- DECIDE d'affecter 11 556.91 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement.

AFFECTATION DES RESULTATS - MAISON THOURET

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Maison Thouret dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA IMMEUBLE THOURET

	Recettes	Dépenses	Résultats 2016			
Investissement	3 556,64 €	10 914,67 €	-7 358,03 €			
Fonctionnement	13 848,25 €	13 848,25 €	0,00 €			
			-7 358,03 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement	Résultats 2016	Résultat cumulé au 31.12.2016	Report 2017	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-55 861,80		-7 358,03	-63 219,83		-63 219,83
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		0,00
	-55 861,80		-7 358,03	-63 219,83		-63 219,83
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONSTATE un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 63 219.83 €

AFFECTATION DES RESULTATS - TRESORERIE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Trésorerie dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA TRESORERIE						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2016</i>			
Investissement	10 013,60 €	16 643,69 €	-6 630,09 €			
Fonctionnement	44 866,98 €	27 193,78 €	17 673,20 €			
			11 043,11 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2015</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2016</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Report 2017</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	25 558,59		-6 630,09	18 928,50		18 928,50
Fonctionnement	-99 904,06		17 673,20	-82 230,86		-82 230,86
	-74 345,47		11 043,11	-63 302,36		-63 302,36
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>					
	<i>Report en dépenses de fonctionnement (002)</i>			82 230,86		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un excédent cumulé de la section d'investissement, après report, de 18 928.50 € et un déficit cumulé de la section de fonctionnement de 82 230.86 €.

- CONSTATE un déficit de 82 230.86 € au compte 002 « déficite antérieur reporté » - section de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS - CENTRE DE LOISIRS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Centre de Loisirs dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA CENTRE DE LOISIRS

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2016</i>			
Investissement	22 110,20 €	23 322,32 €	-1 212,12 €			
Fonctionnement	74 911,90 €	61 377,58 €	13 534,32 €			
			12 322,20 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2015</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2016</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Report 2017</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	-15 891,41		-1 212,12	-17 103,53		-17 103,53
Fonctionnement	37 371,31	-15 891,41	13 534,32	35 014,22		35 014,22
	21 479,90		12 322,20	17 910,69		17 910,69
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			17 103,53		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>			17 910,69		

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 17 103.53 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 35 014.22 €,

- DECIDE d'affecter 17 103.53 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement et 17 910.69 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » - section de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS - MARCHÉ COUVERT

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du son budget annexe Marché Couvert dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA MARCHÉ COUVERT

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2016</i>			
Investissement	2 497,67 €		2 497,67 €			
Fonctionnement	22 824,80 €	22 824,80 €	0,00 €			
			2 497,67 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2015</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2016</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Report 2017</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	9 621,92		2 497,67	12 119,59		12 119,59
Fonctionnement			0,00	0,00		0,00
	9 621,92		2 497,67	12 119,59		12 119,59
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>					
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONSTATE un excédent cumulé de la section d'investissement, après report, de 12 119.59 €.

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE DE RESTAURATION

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du service de restauration dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA RESTAURATION						
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2016</i>			
Investissement	122 094,26 €	50 932,21 €	71 162,05 €			
Fonctionnement	137 722,00 €	122 178,09 €	15 543,91 €			
			86 705,96 €			
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2015</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2016</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2016</i>	<i>Report 2017</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	-92 438,12		71 162,05	-21 276,07		-21 276,07
Fonctionnement	97 359,61	-92 438,12	15 543,91	20 465,40		20 465,40
	4 921,49		86 705,96	-810,67		-810,67
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			20 465,40		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 21 276.07 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 20 465.40 €,

- DECIDE d'affecter 20 465.40 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE EAU POTABLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du service eau potable dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES BA EAU POTABLE

	Recettes	Dépenses	Résultats 2016			
Investissement	80 061,89 €	40 292,17 €	39 769,72 €			
Fonctionnement	124 861,48 €	98 074,66 €	26 786,82 €			
			66 556,54 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement	Résultats 2016	Résultat cumulé au 31.12.2016	Report 2017	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-43 914,86		39 769,72	-4 145,14	-22 682,00	-26 827,14
Fonctionnement	31 928,85	-31 928,85	26 786,82	26 786,82		26 786,82
	-11 986,01		66 556,54	22 641,68		-40,32
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)		26 786,82			
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 26 827.14 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 26 786.82 €,

- DECIDE d'affecter 26 786.82 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES présente le projet de budget par chapitre pour l'exercice 2017 de la Ville et des budgets annexes (marché couvert - Centre de Loisirs - Trésorerie - Maison rue Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – Service restauration), dont détail est présenté en séance.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville	5 233 815 €	2 682 052 €	7 975 867 €
Immeuble E. Pian	152 247 €	125 035 €	277 282 €
Rue Thouret	80 582 €	75 075 €	155 657 €
Trésorerie	117 142 €	33 780 €	150 922 €
Centre de Loisirs	37 517 €	41 154 €	78 671 €
Marché Couvert	21 935 €	12 270 €	34 205 €
Service restauration	153 023 €	76 727 €	229 750 €

Budget Ville - dépenses de fonctionnement

Priscilla CARRE demande quelle est la différence entre les dépenses imprévues 100 000 € et les charges exceptionnelles.

Charles HOARAU indique que le chapitre « dépenses imprévues » permet au Maire d'établir des certificats administratifs afin de régler rapidement des dépenses qui sont ensuite régularisées lors des réunions du conseil municipal.

Concernant les charges exceptionnelles, cela permet de prévoir des dépenses qui n'auraient pas été budgétisées comme telles, notamment les amendes...

Jean-Pierre CROZET demande quelle est la progression concernant les charges de personnel.

Yves DESHAYES indique que la somme de 1 794 270 € était prévue au BP 2016 pour 1 599 396.77 € réalisés. Cette année, il est prévu 1 884 148 €.

La différence entre le budget 2016 et le réalisé est due notamment à des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés aussitôt.

Le recrutement d'un DGS est bien prévu dans le BP 2017.

Budget rue Thouret

Jean-Pierre CROZET demande s'il n'y aura pas une réflexion à mener sur ce bâtiment suite au déménagement de l'école et du RAM.

Yves DESHAYES répond que la restitution de l'immeuble se fera en deux temps, tout d'abord la partie scolaire et ensuite la partie RAM centre de loisirs. L'intercom étudie un projet pour le RAM, une crèche et le centre de loisirs à côté du Collège, derrière la salle Even.

Budget Centre de Loisirs

Jean-Pierre CROZET demande quels seront les revenus car nous aurons toujours des dépenses sur le bâti.

Yves DESHAYES indique qu'en cas de transfert de compétence, le bâti est également transféré et qu'il n'y aura donc plus de charges et que ce sera le dernier budget, comme cela est confirmé par M. HOARAU.

Budget service de restauration

Priscilla CARRE demande si la restauration sera toujours gérée par la Commune.

Yves DESHAYES indique que la ville ne gère pas la restauration mais uniquement le bâtiment qui est mis en partie à disposition à la Communauté de Communes et à l'hôpital.

Il précise que les recettes couvrent le remboursement des emprunts.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2017,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 mars 2017,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2017 de la Ville et ses budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE EAU POTABLE

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2017 du service eau potable

	Fonctionnement	Investissement	Total
Service Eau Potable	112 711 €	82 085 €	194 796 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2017,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 mars 2017,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2017 du service eau potable.

SUBVENTIONS 2017

Priscilla CARRE demande quelles sont les conditions concernant l'attribution des aides, notamment celle allouée à l'association Environnement et Sécurité.

Yves DESHAYES indique que c'est une nouvelle association et que les dossiers sont étudiés au cas par cas.

Il rappelle que les subventions sont versées après examen des dossiers complets : le rapport d'activités, bilan, budget prévisionnel...

VU le budget primitif 2017,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dépassant 23 000 €

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Monsieur le Maire propose d'inscrire dans les subventions la demande arrivée tardivement pour le CFA de l'Orne, ce qui porte le reste à affecter à 8 966.82 €.

Après étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

Sandrine BOIRE, Eric LEGOUX, Isabelle GUEHO et Priscilla CARRE ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE d'accorder aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste jointe au budget. Cette dépense sera imputée au chapitre 65,
- PRECISE que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la

communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,

- AUTORISE le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2017,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 mars 2017,
Après examen des budgets prévisionnels présentés,

Yves DESHAYES propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le montant du produit attendu des taxes directes locales nécessaire du budget 2017 qui s'établit à la somme de 1 545 460 €
- DECIDE DE MAINTENIR par conséquent les taux d'imposition de l'exercice 2017 comme suit :

➤ Taxe d'habitation :	10.20%
➤ Taxe foncière (bâti) :	23.46%
➤ Taxe Foncière (non bâti) :	35.04%

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES expose au Conseil Municipal que certains budgets annexes nécessitent une subvention d'équilibre de la ville afin de combler un déficit.

VU le budget primitif 2017,
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 7 mars 2017,
Considérant que les budgets annexes sont d'intérêt général,

Considérant que ces budgets nécessitent une subvention d'équilibre de la ville pour combler leur déficit

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accepter les subventions de fonctionnement suivantes :

Maison Thouret	68 682 €
Marché couvert :	13 435 €
Trésorerie	72 742 €
Immeuble Rue Eugène Pian :	113 747 €
Centre de Loisirs	7 606 €
TOTAL	276 212 €

TARIFS

LIVRE DE PONT L'EVEQUE

Yves DESHAYES indique qu'il reste en stock un nombre important d'ouvrages «Pont l'Evêque de 1900 à 2000 ».

Vu la commission des finances du 7 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE FIXER le prix de vente de cet ouvrage à 15 € au lieu de 20 €

CAVEAU PROVISOIRE

Dans le Cimetière St Michel, un caveau provisoire est prévu pour recevoir temporairement un cercueil destiné à être inhumé dans une sépulture non encore construite ou qui doit être transporté hors de la Ville.

L'utilisation de ce caveau provisoire est assujettie à un droit de séjour fixé par le Conseil Municipal.

Priscilla CARRE demande si ce caveau provisoire est réservé aux pontépiscopiens. Le Maire répond négativement.

Vu la commission des finances du 7 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE FIXER à 20€ le tarif forfaitaire pour la mise à disposition d'un caveau provisoire pour une durée n'excédant pas 6 jours.

ESPACE CULTUREL LES DOMINICAINES

Yves DESHAYES expose que dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'Espace Culturel les Dominicaines va proposer le 1er Concours de peinture sur le thème de la botanique et des jardins.

Ce concours s'intègre aux expositions estivales présentées du 20 mai au 24 septembre 2017 (peintures des jardins de Claude Monet à Giverny avec les peintures de Michel Cribelier, l'exposition « La Normandie des Jardins » avec l'Institut des jardins et des paysages, l'exposition sur la botanique en partenariat avec le Muséum d'Histoire naturelle du Havre, les photographies "Plantes mortelles" de Rodolphe MURIE.

Ce concours de peinture « Botanique et Jardins » aura lieu le dimanche 17 septembre 2017. Il sera ouvert à tous les peintres amateurs ou confirmés, à partir de 16 ans, sur inscription.

Vu la commission des finances du 7 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE FIXER à 5€ le tarif d'inscription pour les concours organisés par l'Espace Culturel les Dominicaines à l'occasion des journées européennes du patrimoine

Anne-Pamy DUPONT demande pourquoi uniquement à partir de 16 ans. Eric LEGOUX répond que ce choix s'est fait en fonction du nombre de places limitées à 40.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017,
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1er février 2017, ce qui entraîne une nouvelle augmentation du montant maximal des indemnités de fonction des élus.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle sa volonté de déroger à la loi et de percevoir une indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas fixer le montant des indemnités à leur maximum, afin de ne pas obérer le budget communal,
- FIXE le montant des indemnités comme suit :
 - Maire : 46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Adjoints : 19.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Conseiller Municipal Délégué : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DIT que cette délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2017
- DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- TRANSMETTRA au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Yves DESHAYES remercie les services de la Collectivité tout particulièrement Frédérique AUZOUX et Sarah GUERRE pour la qualité des documents présentés et le bon suivi des budgets.

Il remercie également à M. HOARAU.

QUESTIONS DIVERSES

Priscilla CARRE demande des renseignements concernant les travaux avenue de la Libération et la création d'un carrefour impasse de Saint Hymer.

Yves DESHAYES indique que ce sont des travaux relatifs au remplacement d'une partie des réseaux qui vont être réalisés par le SICTEUAPE.

CCAS

Suite à la démission d' Eric HUET au sein du conseil d'administration du CCAS, c'est le suivant sur la liste qui le remplacera, à savoir Jean-Pierre CROZET

ELECTIONS

Rappel du maire pour la présence des conseillers lors des élections. Une réunion des présidents de bureau sera organisée afin de les informer des différents changements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.